

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES

MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 6 juillet 2024, à 11 h en présentielle et par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Monsieur le Maire suppléant, Éric Lessard

Madame la conseillère Barbara McDonald

Messieurs les conseillers :

Monsieur Jean Cloutier

Monsieur Christian de Varennes

Monsieur Peter Richardson

Monsieur Philippe Couture

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer est absente.

Madame Stéphanie Carrière, directrice générale et greffière trésorière est également présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 11 h;

1. Résolution 2024-07-84 - Adoption de l'ordre du jour;

1. *Adoption de l'ordre du jour;*

2. *Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;*

3. *Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2024 et la consultation publique tenue le 8 juin 2024;*

4. *Ratification des paiements exécutés par chèque;*

5. *Rapports de la Mairesse :*

● *Lac-Tremblant-Nord;*

● *Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;*

● *Mont-Tremblant;*

● *Rapport des comités Agglo.*

6. *Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;*

7. *Règlements :*

7.1 *Avis de motion : Règlement 2024-07 modifiant le règlement 2021-09 sur les feux en plein air*

7.2 : *Dépôt du Règlement 2024-07 modifiant le règlement 2021-09 sur les feux en plein air*

8. *Administration :*

8.1 *Lettre d'appui pour la création d'une aire protégée à Labelle*

9. *Rapport des comités :*

9.1 *Comité des finances et administration :*

9.1.1 *États des revenus et des dépenses pour la période se terminant 30 juin 2024.*

9.2 *Comité consultatif en urbanisme :*

9.2.1 *Dépôt du procès-verbal :*

10. *Acceptation de correspondance;*

11. *Affaires nouvelles;*

12. *Période d'intervention des membres du conseil;*

13. *Deuxième période de questions;*

14. *Clôture et levée de la séance.*

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.**

3. **Résolution 2024-07-85 - Séance ordinaire du 8 juin 2024 et séance de consultation publique le 8 juin 2024**

PRENANT ACTE QU'une copie des procès-verbaux ont été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2024 et le procès-verbal de la séance de consultation publique le 8 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. **Résolution 2024-07-86 - Ratification du journal de décaissement**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1^{er} juin au 30 juin, 2024 et d'approuver et de confirmer les déboursés effectués pendant cette même période pour une somme totale de 249 079.32 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports du maire suppléant :

- Lac-Tremblant-Nord;
- Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- Ville de Mont-Tremblant; et
- Rapport des comités Agglo.

6. Résolution 2024-07-87 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 8 juillet 2024 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements :

7.1 Avis de motion : Projet de Règlement 2024-07 modifiant le règlement 2021-09 sur les feux en plein air

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Philippe Couture qu'il y aura adoption du Projet de règlement 2024-07 modifiant le règlement 2021 sur les feux en plein air, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du Projet de règlement 2024-07 modifiant le règlement 2021-09 sur les feux en plein air et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.2 Résolution 2024-07-88 - Dépôt du Projet de Règlement 2024-07 modifiant le règlement 2021-09 sur les feux en plein air

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le projet de règlement soit déposé.

8. Administration

8.1 Résolution 2024-07-89 - Lettre d'appui pour la création d'une aire protégée à Labelle

CONSIDÉRANT la lettre d'appui pour la création d'une aire protégée sur le territoire public de la municipalité de Labelle présenté à la municipalité de lac Tremblant Nord, soulevant notamment :

- QUE la protection de ce territoire est essentielle pour préserver l'intégrité des écosystèmes et des habitats pour la biodiversité et contribuer à atteindre la cible de protection de 30 % du territoire d'ici 2030;
- QUE ce projet permettra de consolider la protection d'un secteur au nord de la municipalité, qui est adjacent à des noyaux de conservation importants, soit le Parc national du Mont-Tremblant ainsi que le projet d'aire protégée de Lac-Tremblant-Nord;
- QUE cela contribuera à préserver la biodiversité et les milieux naturels du territoire, de même que la zone périphérique du parc national; et
- QU'en outre, ce projet contribuera à consolider la connectivité régionale, en s'inscrivant dans le réseau écologique identifié par Éco-corridors laurentiens, soit l'éco-corridor Plaisance-Tremblant.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU :

DE SOUTENIR ET APPUYER les efforts de la municipalité de Labelle à protéger ce secteur, qui contribuera à l'atteinte de l'objectif de 30 % d'aires protégées au Québec d'ici 2030, et ce, de façon connectée, via un système de corridors écologiques qui favorisent la résilience des écosystèmes de la province. Ce secteur est situé dans une zone d'un grand intérêt écologique, ce qui le rend idéal pour la préservation de la biodiversité et de la connectivité écologique.

DE MANDATER la mairesse et ou la directrice générale de la municipalité à signer la lettre d'appui à la municipalité de Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2024

9.2 Comité consultatif en urbanisme :

9.2.1 Dépôt du procès-verbal : n-a

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. Acceptation de correspondance : n-a

11. Affaires nouvelles : n-a

12. Période d'intervention des membres du conseil : n-a

13. Période de questions :

14. Résolution 2024-07-90 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 11 h 23 .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Eric Lessard
Maire Suppléant

Stephanie Carriere
Directrice générale et greffière trésorière